Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 074-217400316-20241212-D2024_73-DE

Mairie de BEAUMONT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 6 décembre 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : R. Personnaz, T. Eudes, N.Laks
MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, P. Meylan, S.Pérou, G. Vilmint, S. Baud
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : C. Seifert donné à M. Genoud, S. Mercet donné T. Eudes, S. Casabianca donné à R. Personnaz, M. Bourguignon donné à P.Meylan
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, C.Arhuero, R.Cusin
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	10
Votants	14
Dont pouvoirs	04

N° 2024-73

FINANCES- Attribution des subventions aux associations exercice 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer les subventions versées au titre de l'année 2024 sur la base des propositions exposées en séance plénière le 05 décembre 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dossiers de demandes de subventions adressés en mairie par les associations pour l'année 2024,
Vu la proposition de répartition faite à l'issue de la commission vie associative du 07 novembre 2024,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

NOM ASSOCIATION	Subvention 2023	Proposition 2024	NPPV	POUR	CONTRE	ABS
ASSOCIATIONS COMMUNALES						
ASSOCIATIONS EXTERIEURES						
Association du Pandore	0	350	2	12		
TOTAL		**350**	2	12		

NPPV : Nicolas Laks et P. Meylan

Il est à préciser que ce tableau ne recense pas l'ensemble des associations beaumontoises. En effet, un certain nombre d'entre elles ne sollicite pas de subvention auprès de la commune.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 074-217400316-20241212-D2024_73-DE

N° 2024-73

Le Conseil municipal, décide :

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2024 de la commune
- D'attribuer les subventions 2024 selon le détail ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Le maire,

Marc GENOUD

MAIRIE DE BEAUMONT (Haute-Savoie)

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,